

COMMUNE D'ALIXAN
Place de l'Esplanade
26300 ALIXAN
Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 13 juin 2022 A 20h00

Présents : Jean-Claude DUCLAUX, Sylvie PEYSSON, Christophe OLLAT, Armelle MOTSCH, Marc BESSET, Michel SANJUAN, Pauline OLLAT, Pascal ROUX, Jean-Pierre SAPET, Elodie NODON, Raphaël ROUMEAS, Patrick MENETRIEUX, Florence MALOSSANE, Carole BURAI, Philippe MALOSSANE, Régine DRAGON, Anne-Lise NELY, Isabelle GILLES, Laure PEUILLOT, Patrice PARTULA

Absents :

Monsieur Didier CORRIGNAN ayant donné pouvoir à Laure PEUILLOT
Madame Aurélie BICHON LARROQUE
Madame Perrine URBAIN

Secrétaire de séance : Sylvie PEYSSON

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juin 2022

- ❖ Présentation par le CAUE du projet de réflexion préalable au réaménagement de l'accueil loisirs et petite enfance et la requalification du tènement communal rue du colombier
- ❖ Tirage au sort des jurés d'assises

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2022

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2022 est approuvé à l'unanimité

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2022

Les membres présents lors du conseil municipal du 11 avril 2022 signent le registre des délibérations

DECISIONS DU MAIRE

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions suivantes :

Décision 2022-21

Signature d'un contrat d'entretien périodique pour la salle polyvalente avec la société CITYSERVICES, 4 Rue Louis Armstrong 26000 VALENCE pour assurer le nettoyage selon le détail énuméré dans le devis en date du 18 mai 2022 dont un exemplaire demeurera annexé à la présente décision. Ledit contrat est conclu à compter du 1^{er} juin 2022 pour une durée de 12 mois, renouvelable.

Décision 2022-22

Signature d'un contrat la société MENELEC, sise 14 rue du Vivarais, 26 540 MOURS-SAINT-EUSEBE pour assurer l'entretien des climatisations situées dans les bâtiments sur la commune d'Alixan, selon la proposition ci-jointe dont une copie restera annexée à ladite décision. Ledit contrat est conclu à compter du 1^{er} juin 2022 et jusqu'au 31 mai 2023 pour une durée d'un an. Le montant est de 2655 euros HT/an.

- Droit de préemption :
 - 1790, route des Faures – ZI 4 et 121
 - 10, Impasse des Peupliers – ZP 130
 - 140 A, Chemin des Hauts de Coussaud – ZL 389
 - 205, chemin de la Bergère – YP 64

DELIBERATIONS

D2022-03-01 : DEMANDE DE PRET AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve la signature d'un emprunt de 300 000€ auprès de la Caisse Régionale Mutuel Agricole

Voté à l'unanimité

D2022-03-02 : MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE D'ALIXAN

Le conseil municipal après avoir délibéré choisit la modalité suivante de publication des actes :

- Publicité par affichage à l'accueil de la mairie

Voté à l'unanimité

D2022-03-03 : APPROBATION CONVENTION SERVICE COMMUN ADMINISTRATION VALENCE ROMANS AGGLO

Le conseil municipal après avoir délibéré prend acte et donne un avis favorable sur les nouvelles versions des conventions du service commun Administration mission Fiscalité

Voté à l'unanimité

D2022-03-04 : REFLEXION PREALABLE AU REAMENAGEMENT DE L'ACCUEIL LOISIRS ET PETITE ENFANCE ET LA REQUALIFICATION DU TENEMENT COMMUNAL RUE DU COLOMBIER- AVENANT A LA CONVENTION°01.004012

Le conseil municipal après avoir délibéré décide de signer l'avenant à la convention proposé par le CAUE concernant le projet de réaménagement de l'accueil de loisirs et petite enfance ainsi que la requalification du tènement communal rue du Colombier.

Voté à l'unanimité

D2022-03-05 : INTEGRATION DES VOIES PRIVEES DU LOTISSEMENT « LES SAULES » DANS LE DOMAINE PUBLIC

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte la rétrocession des voies et équipements communs du lotissement « les Saules » dans le domaine public communal, assure l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisés les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité.

Voté à l'unanimité

D2022-03-06 : PROPOSITION DE DEPOT D'ARCHIVES COMMUNALES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA DROME

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte le dépôt aux Archives départementales des archives modernes (1790-1983) de la commune.

Voté à l'unanimité

D2022-03-07 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUELSUR EMPLOI PERMANENT

Le conseil municipal après avoir délibéré crée un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet et décide de signer un contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans à compter du 13 juillet 2022 et ce, jusqu'au 12 juillet 2025, renouvelable par reconduction expresse (3 ans maximum), **autorise** le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour assurer les missions suivantes :

- Suivi des contrats avec les entreprises et des baux signés par la collectivité
- Suivi et gestion des assurances et des contentieux
- Suivi des marchés publics et des gros dossiers de la collectivité
- Dossiers des demandes de subventions auprès des différentes instances
- Suppléance service comptabilité
- Mise en place de l'inventaire et des amortissements

Voté à l'unanimité

D2022-03-08 : CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION DE L'AGENT DE SURVEILLANCE DES VOIES PUBLIQUES (ASVP) D'ALIXAN SUR LA COMMUNE DE BESAYES

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve les termes de la convention qui détermine les modalités d'intervention de l'ASVP. La convention est établie du 04 juillet 2022 au 31 décembre 2022

Voté à l'unanimité

D2022-03-09 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve les termes du règlement intérieur de la salle polyvalente (articles 2 et 9).

Voté à l'unanimité

D2022-03-10 : ELECTRIFICATION – RACCORDEMENT AU RESEAU BT, SUR LE DOMAINE PUBLIC, A PARTIR DU POSTE ROUTES DES POLES, POUR ALIMENTER LA BORNE DE RECHARGE DU COMPTOIR 532

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve le projet de raccordement établi par Territoire d'Energie Drôme-SDED, atteste que le projet ne nécessite pas d'autorisation d'urbanisme et précise que la part non subventionnée sera recouvrée en direct par le Territoire d'Energie Drôme-SDED auprès du demandeur avant la mise en service définitive

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

* Agenda

- Le 17 juin 2022 : Inauguration des jardins partagés
- Le 19 juin 2022 : 2^{ème} tour des élections législatives
- Le 21 juin 2022 : Fête de la musique
- Le 3 juillet 2022 : fête des classes (vente des tickets à la bibliothèque, mairie...)
- Le 07 juillet 2022 : spectacle de danse Emporium à 20h
- Le 8 juillet 2022 : barbecue à 12h

Relance de Pauline OLLAT : Toujours pas d'associations positionnées pour la tenue de la buvette le 29 juillet et le 09 septembre

Information de Monsieur le Maire : ouverture du collège de Mercuroi. Nouvelle sectorisation, Alixan est rattaché au collège Pagnol.

Une manifestation est organisée le mardi 14 juin à 18h30 devant l'école, parents d'élève, élus, presse.

Un mail a été envoyé aux services départementaux pour notifier notre désaccord.

Les enfants déjà scolarisés au collège de l'Europe y resteront ainsi que les fratries.

Approbation de la carte scolaire par le Conseil Départemental prévue en septembre ou octobre 2022

Fin de la séance à 21h45

A Alixan le 14 juin 2022

Le Maire,
Jean-Claude DUCLAUX

